



BARÈME OFFICIEL DES HONORAIRES DE NÉGOCIATION DE L'AGENCE

Pourcentage appliqué sur le montant du prix de Cession :

Murs-Fonds de Commerce

Jusqu'à 100.000€.....	9% HT
De 100.001 à 300.000€.....	8% HT
De 300.001 à 500.000€.....	7% HT
De 500.001 à 1 000.000€.....	6% HT
Au-delà de 1 000.0001€	5% HT

Forfait minimum de 5.000€ HT

Pourcentage appliqué pour une Location

Location pure : 30% HT du loyer annuel, à la charge du preneur.

Cession Droit au Bail – Location avec Droit d'Entrée : 10% HT du DAB

+ 20% HT sur le montant du loyer annuel, à la charge du preneur.

Forfait minimum de 3.500€ HT

Nos honoraires de négociation et de conseils sont calculés sur un pourcentage du prix de vente indiqué sur chaque type de mandat de vente ou de recherche. Conformément aux usages locaux. La rémunération est à la charge de l'acquéreur, sauf convention expresse différente entre les parties.